



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**CONSULTATIONS INFORMELLES
SUR LE DIALOGUE INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

IC/2010/1

Original : anglais
Genève, le 8 février 2010

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2010

Migration et mutations sociales

18 février 2010

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2010 *Migration et mutations sociales*

1. Le présent document de travail donne un résumé du Dialogue international sur la migration (IDM) 2009, et plus particulièrement de l'IDM tenu dans le cadre de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil de l'OIM, ainsi que des informations sur l'IDM 2010.

Le Dialogue international sur la migration dans le cadre de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil de l'OIM : Droits de l'homme et migration : œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque

2. En 2009, l'IDM avait été inspiré par le thème dominant choisi par les Membres lors des consultations informelles tenues en 2008, à savoir : Droits de l'homme et migration : œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque. Deux ateliers d'intersession ont été organisés en 2009 selon les vœux des Membres, qui ont porté sur : "Le respect effectif des droits humains des migrants : une responsabilité partagée" (25-26 mars 2009), et "La traite des personnes et l'exploitation des migrants : veiller à la protection de leurs droits humains" (9-10 juillet 2009).¹

3. La table ronde de l'IDM sur les droits de l'homme et la migration qui s'était tenue à l'occasion de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil de l'OIM a donné l'occasion de réunir et de synthétiser les principaux enseignements et les approches efficaces qui s'étaient dégagées des discussions entre responsables politiques et autres parties prenantes menées tout au long de l'année.² Elle a notamment abouti à la conclusion que les droits de l'homme sont un aspect fondamental de toute gouvernance de la migration. Kyung-wha Kang, Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, a réaffirmé la détermination du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à aider les Etats à ancrer la gestion de la migration plus fermement dans une culture des droits de l'homme. Les gouvernements doivent élaborer des cadres juridiques solides qui intègrent les normes internationales relatives aux droits de l'homme et tiennent compte expressément de la situation des migrants. Une attention particulière doit être portée à la mise en œuvre de ces normes – il est en effet de la plus haute importance de mettre en place des institutions pertinentes, de sensibiliser l'opinion publique et de renforcer les capacités pour que tous les acteurs intéressés possèdent les connaissances et les outils qui leur permettent d'appliquer les principes des droits de l'homme dans leurs relations quotidiennes avec les migrants. Ainsi, Fatima Mohammed Al-Balooshi, Ministre du développement social du Bahreïn, a évoqué l'intention de son gouvernement de ratifier des conventions internationales sur les droits de l'homme, eu égard à l'importante population de travailleurs migrants dans le pays, d'en incorporer les dispositions dans la législation nationale et d'en assurer la mise en œuvre par des campagnes publiques, un contrôle et des sanctions. A cet égard, l'importance d'appliquer le principe de non-discrimination aux migrants a été maintes fois soulignée. Jean-Louis de Brouwer, de la Direction générale Justice, liberté et sécurité de la Commission européenne, a indiqué que la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, ainsi que contre la migration irrégulière et la

¹ Pour de plus amples informations sur les ateliers d'intersession (rapports, ordres du jour, documents de référence, liste des participants et documents additionnels) prière de consulter le site Internet de l'OIM aux adresses suivantes : www.iom.int/idmhumanrights et www.iom.int/idmtrafexp.

² De plus amples informations sur l'IDM tenu dans le cadre de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil de l'OIM, notamment les exposés des panelistes sont disponibles à l'adresse : www.iom.int/jahia/Jahia/human-rights-and-migration-2009.

traite des personnes figuraient parmi les domaines d'action prioritaire de la future politique de l'Union européenne en matière de gestion de la migration.

4. Une autre série de conclusions se rapportent à la situation des groupes de migrants les plus vulnérables, notamment ceux qui sont exploités. Si les migrants réguliers ne sont pas à l'abri d'atteintes à leurs droits humains, les migrants irréguliers et les victimes de la traite sont généralement beaucoup plus exposés. L'approche dite des "quatre P", fondée sur la prévention, la protection, les poursuites pénales et les partenariats, sert de fondement aux politiques et programmes mis en œuvre par de nombreux gouvernements dans ce domaine. Drazen Maravic, du Ministère de l'intérieur de la Serbie, a donné un aperçu d'une vaste campagne de sensibilisation revêtant la forme d'une série télévisée intitulée "Esclavage moderne", qui vise à lutter contre la traite des êtres humains. Elly Anita, héros 2009 dans le rapport sur la traite des personnes, a narré son expérience personnelle de victime de la traite et d'exploitation au Moyen-Orient.

5. Elle a également souligné la nécessité de donner aux migrants les moyens d'agir pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Ce point a été étayé par la Présidente du Libéria, S.E. Ellen Johnson Sirleaf, qui a prononcé une allocution vidéo sur la migration, les droits de l'homme et la crise économique l'après-midi du premier jour du Conseil. Elle a relevé qu'au lieu de considérer les migrants comme, au pire, un problème ou, au mieux, un facteur de production, il y avait lieu de voir en eux avant tout des êtres humains ayant des droits, des besoins et la capacité d'agir. A cet égard, plusieurs orateurs et délégués, abordant la question de la terminologie, ont préconisé l'abandon de l'expression "migrant illégal".

6. Tout au long de l'IDM 2009, des responsables politiques du monde entier ont reconnu qu'une approche fragmentée de la protection des droits humains des migrants est vouée à l'échec. Plutôt que de s'intéresser aux différents cas de mauvais traitements ou aux différents groupes de migrants isolément les uns des autres, il est nécessaire, pour construire une base de protection solide, d'adopter une approche cohérente qui garantisse le respect des droits humains de tous les migrants – quel que soit leur statut ou leur situation particulière – à toutes les étapes du cycle migratoire. Des mesures additionnelles destinées à des groupes particulièrement vulnérables, comme les victimes de la traite, sont pleinement efficaces si elles peuvent s'appuyer sur une telle base.

7. L'approche suivie par l'OIM face à la migration irrégulière et aux flux composites repose sur une stratégie préventive et globale qui envisage le cycle de vie migratoire dans sa totalité. Cette question de la migration irrégulière et des flux migratoires composites a fait l'objet d'un débat spécifique au Conseil au cours duquel l'Administration de l'OIM a exposé sa conception et ses activités dans ce domaine, dans le prolongement d'une table ronde sur ce thème à l'occasion de la quatre-vingt-seizième session du Conseil de l'Organisation en 2008. Lors de ce débat, les délégués ont souligné l'actualité et l'importance de cette question et ont remercié l'OIM pour l'action importante qu'elle accomplissait en répondant rapidement aux défis de la migration irrégulière et des flux composites, en aidant les Etats à élaborer des politiques cohérentes et en favorisant le renforcement des capacités. Plus particulièrement, les délégués ont mis en relief l'importante contribution de l'OIM en matière d'assistance technique et de renforcement de la coopération, surtout au niveau régional.

8. Enfin, de nombreux orateurs et délégués ont attiré l'attention, lors de la table ronde de l'IDM, sur certains des problèmes économiques et sociaux particulièrement importants qui font obstacle à la protection des droits humains des migrants, y compris les questions

concernant la détention et la criminalisation, le racisme et la xénophobie, et les incidences de la crise économique mondiale sur les migrants. Un grand nombre de ces questions seront reprises lors de l'IDM en 2010, au titre du thème "Migration et mutations sociales".

Le Dialogue international sur la migration dans le cadre de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil de l'OIM : Dialogue international sur la migration – Faits saillants des dialogues sur la migration engagés à l'échelle mondiale et régionale.

9. Conformément à la Constitution et à la stratégie de l'OIM (activité 7), l'IDM vise à promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale. Le Conseil de l'Organisation offre traditionnellement l'occasion de mettre en relief un certain nombre de faits saillants survenus dans le domaine du dialogue et de la coopération sur les questions migratoires. Tout d'abord, la coopération régionale suscite souvent l'intérêt des Etats, étant donné que la migration est dans une large mesure un phénomène intrarégional et que, généralement, ils ont plus ou moins la même expérience de la migration, doivent faire face à des défis communs et ont parfois des liens économiques, culturels ou politiques. Le foisonnement de processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration et l'importance croissante que revêtent les questions migratoires parmi les préoccupations des différents organes d'intégration régionale témoignent de cet intérêt. Malusi Knowledge Nkanyezi Gigaba, Vice-ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud, a informé les Membres des initiatives récentes prises dans le cadre du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe. Minna Ljunggren, Secrétaire d'Etat à la politique de migration et d'asile au Ministère de la justice de Suède, dont le pays assurait la présidence de l'Union européenne, a donné à ce titre des précisions sur le programme de Stockholm, qui remplacerait le programme de La Haye, et a présenté un rapport sur les trois conférences de haut niveau qui avaient eu lieu durant la présidence suédoise de l'Union européenne en octobre 2009. Il est apparu que des initiatives régionales pouvaient poser d'importants jalons en vue d'une coopération mondiale. C'est ce qu'a souligné Sihasak Phuangketkeow, Représentant permanent de la Thaïlande, qui a donné un résumé des résultats de la Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration, tenue en juin 2009. Les PCR pouvaient gagner à tirer des enseignements les uns et des autres, et faire part de leurs expériences dans d'autres enceintes multilatérales.

10. Ensuite, pour ce qui est du dialogue sur la migration à l'échelle mondiale, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui vient d'entamer sa quatrième année d'existence, entre dans une phase de consolidation. Des exposés ont été faits par George J. Kaklikis, Représentant permanent de la Grèce (Président du FMMD en 2009), et par Alejandro Poiré, Sous-secrétaire à la population, aux migrations et aux affaires religieuses, Ministère de l'intérieur du Mexique (Président du FMMD en 2010).

11. Enfin, au niveau interinstitutions, le Groupe mondial sur la migration (GMG) a profité de l'occasion offerte par le Conseil de l'OIM pour informer les gouvernements des objectifs et activités du Groupe. Le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Carlos Lopes, s'exprimant au nom du GMG en sa qualité de Président en exercice, a souligné la contribution du Groupe à la réunion du FMMD tenue à Athènes en 2009, ainsi que les progrès significatifs accomplis par le GMG durant l'année écoulée pour améliorer sa cohérence interne. Au cours du débat qui a suivi, les délégués ont estimé qu'il est nécessaire de poursuivre la communication entre le GMG et les gouvernements, et se sont déclarés favorables à une participation accrue du Groupe au FMMD.

Le Dialogue international sur la migration 2010 : Migration et mutations sociales

12. Au terme des consultations informelles et d'une enquête de suivi, les Membres ont choisi comme thème dominant de l'IDM en 2010 "Migration et mutations sociales".

13. S'il est vrai qu'à l'heure actuelle la migration est généralement envisagée sous l'angle de la dimension économique de la mobilité humaine, et que les facteurs économiques de la migration ainsi que les incidences du phénomène migratoire sur le marché du travail des pays d'origine, de transit et de destination sont bien connus, il n'en reste pas moins que la nature fondamentalement sociale et culturelle de la migration est un aspect tout aussi important. En 2010, l'IDM considérera la migration essentiellement comme un phénomène social qui relie et transforme les personnes et les lieux. Il portera plus particulièrement sur les mutations sociales et culturelles qu'engendrent dans les sociétés d'origine et de destination les mouvements temporaires, circulaires ou permanents de personnes seules et de familles, ainsi que sur les défis posés par les notions d'appartenance et d'identité, en pleine évolution. La mobilité étant une caractéristique essentielle du monde contemporain, l'IDM 2010 s'efforcera de dégager les mesures que peuvent prendre l'ensemble des parties prenantes pour faire en sorte que les répercussions sociales de la migration soient aussi positives et bénéfiques que possible, surtout dans le contexte de la crise mondiale économique actuelle.

14. Sur la base des consultations informelles, il est prévu de tenir en 2010 deux ateliers d'intersession choisis par les Membres, sous réserve de disposer des fonds nécessaires. Le premier, dont le thème "Migration et transnationalisme : chances et défis" avait été choisi par les Membres lors des consultations informelles du 20 octobre 2009, reprend des éléments d'un autre atelier qu'il avait été initialement proposé, et sera plus particulièrement axé sur le migrant en tant qu'acteur et sujet du transnationalisme et sur l'action politique qu'il appartient aux Etats d'engager à cet égard. Quant au second atelier IDM, consacré au thème "Sociétés et identité : les incidences protéiformes de la migration", il abordera surtout la question sous l'angle des sociétés d'origine et de destination en s'intéressant plus particulièrement à des notions fondamentales telles que les rapatriements sociaux, la diversité, la xénophobie et l'intégration.

Premier atelier : Migration et transnationalisme : chances et défis (9-10 mars 2010)

15. La migration est non seulement un aspect important des mutations sociales, mais elle en est aussi l'une de ses principales conséquences. Si la mobilité humaine contribue dans une large mesure à déterminer la physionomie du monde contemporain, l'évolution socioéconomique en cours – et, de fait, d'importants événements tels que la crise économique mondiale – transforme la migration actuelle en un phénomène de plus en plus varié quant à ses schémas et sa composition. Le transnationalisme – le fait d'appartenir ou d'entretenir des liens avec plusieurs sociétés au cours d'une vie – est un aspect fondamental de ce débat : alors que la mobilité internationale banalise le transnationalisme, ses caractéristiques sont également dictées par de nouvelles réalités transnationales. Le transnationalisme permet de conceptualiser les questions de politique générale soulevées par les liens sociaux et culturels transfrontières qu'établit la migration entre les sociétés, et d'orienter la réflexion et l'action des responsables politiques sur les réponses novatrices à apporter aux réalités de la mobilité internationale.

16. Cet atelier sera l'occasion d'examiner les incidences du transnationalisme sur la participation des migrants à la vie politique, civique et sociale des communautés d'origine et de destination. Les questions politiques se rapportant, entre autres, à la nationalité, au droit de vote, à l'accès aux prestations de sécurité sociale et à leur transférabilité, ainsi qu'aux services bancaires sont désormais au cœur des préoccupations des pays d'origine et de destination.

17. Les incidences du transnationalisme sur la famille retiennent l'attention des responsables politiques du monde entier. Le transnationalisme bouleverse et remet en question la cellule familiale, et peut avoir des retentissements sur la place des enfants et le rôle qui revient aux deux sexes et aux générations lorsque toute la famille migre ou que certains de ses membres s'en vont en laissant les autres au pays. Les politiques concernant la cellule familiale et la réunification familiale, la migration par mariage ou les migrants dits de "deuxième ou troisième génération" ne sont qu'un volet des questions qui intéressent les gouvernements des pays d'origine et d'accueil. L'atelier donnera un aperçu des nouveaux défis politiques que pose l'extension des liens familiaux par-delà les frontières, et aidera les gouvernements à trouver des solutions novatrices pour que le transnationalisme profite aux migrants et à leur famille.

18. Cet atelier traitera également du rôle des réseaux transnationaux dans l'interaction entre la migration et les migrants et les sociétés d'origine et d'accueil. Le transnationalisme est notamment caractérisé par une activité transfrontière des migrants et des organisations de migrants, qui non seulement s'emploient à conserver des attaches avec le pays d'origine, mais favorisent en outre l'établissement de liens transnationaux entre deux ou plusieurs sociétés, influant ainsi de manière déterminante sur les schémas mondiaux de migration. C'est pourquoi, l'atelier examinera la façon dont la participation des réseaux de migrants et les partenariats avec des organisations de migrants et des groupes de la diaspora peuvent appuyer les efforts déployés par les Etats pour faire face aux conséquences de la dynamique sociale du transnationalisme et en maximiser les avantages.

***Second atelier : Sociétés et identité : les incidences protéiformes de la migration
(19-20 juillet 2010)***

19. Les migrations sont un catalyseur du changement et du développement – elles peuvent enrichir non seulement les économies, mais aussi, et c'est peut-être le plus important, la culture et la société des pays d'origine et de destination. Par exemple, s'il est largement admis aujourd'hui que les rapatriements de fonds sont un produit des flux migratoires, on s'intéresse beaucoup moins aux rapatriements sociaux, tels que les transferts d'idées, de comportement, d'identité et de capital social. Parallèlement, les migrations modifient la notion d'identité nationale et individuelle, tandis que certaines sociétés ont du mal à redéfinir leur identité collective et à préserver la cohésion sociale face à une diversité qui va s'accroissant. Enfin, les migrants eux-mêmes peuvent apporter de nouvelles idées au pays d'accueil, cependant que certaines communautés de migrants peuvent s'accrocher au style de vie et aux traditions qu'ils associent à leur lieu d'origine, même si celui-ci a changé depuis. Les tensions qui en résultent doivent être apaisées à la faveur des relations sociales quotidiennes.

20. Cet atelier examinera les incidences sociales et culturelles de la migration contemporaine et se penchera sur les questions suivantes : comment renforcer les retombées bénéfiques des rapatriements sociaux, par exemple dans les sociétés sortant d'un conflit ? Comment les pays réagissent-ils face à l'évolution sociale des rôles conférés aux deux sexes

induite par la migration ? Comment les sociétés gèrent-elles la diversité croissante, comme le pluralisme religieux, et quelles en sont les incidences sur les politiques d'intégration ? Quelles sont les méthodes les plus efficaces pour lutter contre le racisme, la discrimination et la xénophobie ? Comment atténuer les effets négatifs potentiels de la mobilité croissante et changeante sur la continuité et la stabilité des structures sociales et communautaires ?

Financement

21. En 2006, l'OIM a commencé à prendre les dispositions nécessaires pour que les ateliers d'intersession soient financés sur une base annuelle pour l'ensemble du programme des ateliers de l'IDM, afin de permettre une utilisation plus rationnelle et plus rentable de ses ressources humaines et de réduire les frais de fonctionnement grâce à des préparatifs engagés très tôt, notamment en ce qui concerne les modalités logistiques liées à la participation de représentants de pays en développement (qui représente en moyenne deux tiers de l'ensemble des dépenses engagées au titre de l'approche de renforcement des capacités de l'IDM). Cependant, l'OIM souhaite rester souple dans son approche de mobilisation de fonds afin de tenir compte des priorités et intérêts particuliers que peuvent avoir les donateurs. C'est pourquoi, si l'Organisation encourage les bailleurs de fonds à soutenir le programme annuel de l'IDM dans son ensemble, elle peut aussi comprendre que certains d'entre eux préfèrent réserver leurs contributions à un atelier en particulier.